Communauté de communes du Pays sabolien

Budget Principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapport de

Présentation

SOMMAIRE

Page
I – SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2021
II – RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT 6
III – RÉSULTATS DE L'INVESTISSEMENT
IV – RATTACHEMENTS - DÉPENSES ET RECETTES17
V – RESTES A RÉALISER - DÉPENSES ET RECETTES17
<u>DÉTAILS</u> :
TABLEAUX DES RÉSULTATS 202118

I - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS 2021

Le résultat final de l'exercice 2021 s'élève à + 2 075 055,63 € et se décompose comme suit.

Le <u>résultat propre de l'exercice</u>, correspond à celui des deux sections de fonctionnement et d'investissement, soit -149798,08 € (qui comprend le résultat de fonctionnement de +950238,21 € et ensuite le résultat d'investissement de -1100036,29 €). Ce résultat d'investissement précité s'obtient en ajoutant au résultat apparent (c'est-à-dire avant affectation des résultats, donc sans le montant inscrit au compte 1068) qui s'élève à -814045,59 €, les résultats reportés du 31 décembre 2020 pour +248435,91 € (soit l'affectation du résultat de 2020 constaté en 2021 au compte 1068 pour +41630,99 € et le report du compte 001 pour +206804,92 €, ces deux sommes ayant permis de mettre le résultat d'investissement 2020 à zéro) et ensuite déduire le résultat net des restes à réaliser au 31 décembre 2021, soit un montant de -534426,61 €.

A - Résultat de l'exercice 2021+ 399 553, 30 €

1. Résultat de Fonctionnement

Résultat propre à l'exercice 2021	±		950	238,	21 €
Recettes de l'exercice	. <u>+</u>	29	637	218,	<u>09 €</u>
Dépenses de fonctionnement de 2021		28	686	979,	88€

2. Résultat d'Investissement

Dépenses d'investissement de 2021	7 427 458,59 €
Recettes de l'exercice (hors compte 1068) <u>+</u>	6 613 413,00 €
Soit un résultat apparent de	814 045,59 €
Report des résultats antérieurs (comptes 001 et 1068) +	248 435,91€
Donnant un résultat provisoire de+	565 609,68 €

En investissement, le véritable bilan est obtenu avec le résultat des restes à réaliser nets au 31 décembre 2021.

3. Résultat de l'exercice 2021

Résultat propre à 2021	149 798 08 €
Résultat d'investissement 2021	1 100 036,29 €
Résultat de fonctionnement de 2021+	950 238,21 €

B - Résultats reportés des exercices antérieurs	+ 2 224 853,71 €
Il s'agit du résultat reporté de 2020 en section de fonctionnement, soit + 2 224 853,	71 €.
C - Résultat global au 31 décembre 2021	+ 2 075 055,63 €
1. En Investissement	
Résultat d'investissement de 2021	565 609,68 €
Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2021	534 426,61 €
Soit un résultat total en investissement de	1 100 036,29 €
2. En fonctionnement	
Résultat 2021+	950 238,21 €
Excédents antérieurs+	2 224 853,71 €
Soit un résultat total en fonctionnement de +	3 175 091,92 €
3. <u>Résultat global</u> <u>+</u>	2 075 055,63 €
La décomposition du résultat est donc la suivante :	
Résultat d'investissement de 2021 Résultat d'investissement net des restes à réaliser 2021	565 609,68 € 534 426,61 € - 1 100 036,29 €

Le tableau suivant récapitule les montants précédents et fait apparaître distinctement les opérations réelles de 2021.

Soit un résultat final de

Résultat global de fonctionnement de 2021 + 3 175 091,92 €

<u>+ 2 075 055,63 €</u>

Communauté de communes du Pays sabolien

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021

		DÉPENSES		RECETTES	RÉSULTATS
1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 (N)					
- Ecritures Réelles	a 1	- 27 897 565,40	g1	29 598 091,74	1 700 526,34
- Ecritures d'Ordre	α2	- 789 414,48	. g2	39 126,35	- 750 288,13
TOTAL FONCTIONNEMENT (hors 002)	A	- 28 686 979,88	G	29 637 218,09	950 238,21
2 - REPORTS DE L'EXERCICE 2020 (N-1)					
- Résultat antérieur de Fonctionnement	С	-	I	2 224 853,71	2 224 853,71
(compte 002)			-		
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 28 686 979,88		31 862 071,80	= 3 175 091,92
3 - SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 (N)					
- Ecritures Réelles	ь1	- 6 224 865,51	h1	4 660 531,79	} - 814 045,59
- Ecritures d'Ordre	ь2	- 1 202 593,08	h2	1 952 881,21	}
- Affectation du Résultat N-1 (compte 1068)	ь3	-	h3	41 630,99	41 630,99
TOTAL INVESTISSEMENT (hors 001)	В	- 7 427 458,59	н	6 655 043,99	3 - 772 414,60
4 - REPORTS DE L'EXERCICE 2020 (N-1)					
- Résultat reporté en Investissement	D		J	206 804,92	4 206 804,92
(compte 001)			_		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT		- 7 427 458,59		6 861 848,91	= - 565 609,68
E DÉCULTAT DE LIEVEDATAE 2024 (AL)		2/ 114 420 47	1	20 722 020 71	2 (00 402 24
5 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 (N) TOTAL = Réalisations + Résultats (antérieur et reporté)		- 36 114 438,47		38 723 920,71	5 2 609 482,24
TOTAL - Realisations + Resultats (unterieur et reporte)	<u> </u>		1		
6 - RESTES A RÉALISER AU 31 DÉCEMBRE 2021					
- Fonctionnement	E	=	K	-	-
- Investissement	F	- 1 886 147,12	L	1 351 720,51	- 534 426,61
RESTES A RÉALISER 2021		- 1 886 147,12		1 351 720,51	6 - 534 426,61
					,
			1		
7 - RÉSULTAT GLOBAL FIN 2021 (N)					
- Fonctionnement	2	- 28 686 979,88	2	31 862 071,80	3 175 091,92
- Investissement	B+F	- 9 313 605,71	H+L	8 213 569,42	- 1 100 036,29
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2021		- 38 000 585,59		40 075 641,22	7 2 075 055,63

II - RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT 2021

Rappel: Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont exprimées avec rattachements (c'est-àdire y compris avec les charges à payer et les produits à recevoir).

A - Dépenses de Fonctionnement- 28 686 979,88 €

Les dépenses de fonctionnement enregistrent à la fois :

- les dépenses de gestion parmi lesquelles on trouve notamment les frais généraux mais aussi, les dépenses de personnel, les subventions et participations, et les atténuations de produits.
 - les dépenses financières et exceptionnelles, les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les frais généraux

4 419 470 €

dont les principaux comptes sont :

- l'entretien de la voirie des communes

1 282 302,60 €

 $(1\ 309\ 986,74\ \in\ en\ 2020)$ © comptes $60633+61523x-rubrique\ 822x$

- les prestations de services (Dalkia)

234 903,28 €

(249 531,96 € en 2020) *© compte 611 – rubrique 4132*

- les locations mobilières et immobilières avec charges

96 021,64 €

 $(156\ 921,79\ \in\ en\ 2020)$ $rac{}$ comptes 613x + 614

- Participations aux frais des communes pour les compétences

et les services communs

235 268,90 €

(282 571,53 € en 2020) *©compte* 62875

- les achats de carburants

77 144,77 €

(66 490,32 € en 2020) *© compte* 60622

Les Charges de personnel

10 486 224 €

- les charges de personnel (9 879 408,24 € en 2020) 10 096 356,55 €

- les autres charges de personnel (comptes 621x)

389 866,95 €

 $(301\ 873,71\ \in\ \text{en}\ 2020)$

comprenant principalement des remboursements à la Ville de Sablé (344 336,33 €)

Les subventions et participations comptabilisées

1 839 379 €

Les principales sont les suivantes :

- contingent départemental au service incendie	615 661,42 €
- subvention à la SPL de développement touristique	240 687,00 €
- participation au budget annexe des ZAC	145 090,80 €
- subvention à l'Amicale du personnel VILDIS	122 738,98 €
- subvention à la Mission Locale Sarthe et Loir	79 803,90 €
- participation au CIAS	67 000,00 €
- contribution au Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe	58 972,00 €
- subvention à l'Association Croix rouge de Sablé	44 000,00 €
- contributions aux syndicats intercommunaux de Rivières	120 931,52 €

• Les atténuations de produits

<u>10 808 813 €</u>

Il s'agit, tout d'abord, des attributions de compensations aux Communes membres et du reversement de la cotisation économique territoriale (CET), c'est-à-dire l'ex TP, au SMAPAD (Ouest Park), soit :

01- Asnières-sur-Vègre	5 252,00 €
02- Auvers-le-Hamon	752 477,00 €
03- Avoise	5 211,00 €
04- Le Bailleul	89 289,00 €
05- Bouessay	-
06- Courtillers	7 873,00 €
17- Dureil	264,00 €
07- Juigné-sur-Sarthe	33 013,00 €
08- Louailles	55 693,00 €
09- Notre-Dame-du-Pé	921,00€
10- Parcé-sur-Sarthe	132 895,00 €
11- Pincé	4 012,00 €
12- Précigné	374 393,00 €
13- Sablé-sur-Sarthe	7 315 126,00 €
14- Solesmes	123 967,00 €
15- Souvigné-sur-Sarthe	881,00€
16- Vion	100 312,00 €
	9 001 579,00 €
SMAPAD	334 905,00 €
Sous / Total 1	9 336 484,00 €

Ce chapitre de dépenses enregistre aussi les charges que supporte la Communauté de Communes, dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) et de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) par prélèvement sur les recettes fiscales.

914 791,00 €
529 693,00 €
10 780 968,00 €
6 682,00 €
21 163,00 €
10 808 813,00 €
<u>272 061,72 €</u>
279 445,00 €
- 7 383,74 €
<u>5 097,78 €</u>
e recouvrées (créances
<u>66 520,18 €</u>
s (dont location repandeuse annulée) ortant est une pénalité sur un marché 52,40 €.
<u>780 414,48 €</u>
21 sur les immobilisations restant à
9 000,00 €

soit un total de 789 414,48 \in pour les deux points 5 et 6.

B - Recettes de Fonctionnement+ 29 637 218,09 €

Les recettes de fonctionnement enregistrent à la fois les recettes de gestion, financières, exceptionnelles et les transferts de charges, mais ne comprennent pas le résultat antérieur (2 224 853,71 €).

• Les atténuations de charges

90 437,86 €

Elles correspondent notamment à :

- des remboursements sur rémunération (maladies, accidents du travail, congés de paternité)
- des versements du FIPH pour l'insertion des personnes handicapées
- divers avoirs.

• Les produits des services, du domaine, et ventes diverses

2 398 937,00 €

Ils comprennent <u>notamment</u> les recettes suivantes :

- les redevances des usagers du centre aquatique
 251 465,54 €
 en forte baisse à cause de la fermeture pendant le 1^{er} confinement puis de la poursuite de la crise sanitaire, des mesures sanitaires imposées et de la jauge à respecter
- des refacturations de personnels et d'agents mis à disposition 197 263,45 €
 dont 69 707,00 € à la commune de Sablé pour le personnel mutualisé (accueil par exemple)
 et la variation du coût des services communs (informatique par exemple)
- des refacturations de personnels aux budgets annexes 1 210 025,19 € dont 702 683,42 € pour le service Environnement
 et 458 951,70 € pour le Service Commun Production de Repas
- les ventes de repas aux personnes âgées des 17 communes 317 503,23 €
- les redevances des usagers de l'action culturelle (fonction 3) 120 761,77 €
 (musique, danse, théâtre et arts plastiques, ainsi que les médiathèques)
- les participations des communes 13 620,24 € (travaux de voirie hors compétences communautaires sous *rubrique 8223*)

• Les produits fiscaux

<u>18 350 449,68 €</u>

Il s'agit:

- des recettes liées à la Fiscalité Locale 10 256 385,68 €

dont en provenance des Entreprises

7 044 339,00 €

- CFE 3 262 777,00 €

(Cotisation Foncière des Entreprises)

- CVAE 2 827 381,00 €

(Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

- IFER 456 859,00 €

(Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

- TASCOM 497 322,00 €

(Taxes sur les Surfaces Commerciales)

dont en provenance des autres impôts locaux et divers 3 118 508,53 €

- des impôts locaux (taxes dites « ménages ») 2 651 444,00 € (TH, TFB, TFNB, TAFNB)

- des rôles supplémentaires reçus en 2021 431 240,00 €

- de l'attribution de compensation négative (Bouessay) 10 991,00 €

- du produit de la taxe de séjour 24 833,53 €

- en provenance de l'État

8 094 064,00 €

- Fraction de TVA nationale 3 921 018,00 €

(1ère année suite réforme de la fiscalité locale en 2021)

- du FNGIR 4 173 046,00 €

(Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources)

 du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Les participations et dotations

<u>8 635 066,90 €</u>

Il s'agit notamment:

- de la Dotation Globale de Fonctionnement

2 882 382,00 €

Il s'agit de la Dotation pour compensation de la part salaires (la Dotation d'intercommunalité est devenue une charge – cf haut de la page 8)

- des compensations fiscales de l'Etat (dont DCRTP)

4 637 046,00 €

Il s'agit de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2 313 055 € et 2 323 991,00 € de compensations fiscales (1ère année suite réforme de la fiscalité locale en 2021)

- du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

125 686,52 €

(FCTVA sur les dépenses de fonctionnement)

- d'autres participations reçues

989 952,38 €

dont pour:

- le contrat Petite Enfance (CAF)	281	045,02	2€
- les structures Multi-Accueils (CAF)	193	212,84	1€
- le relais Assistantes Maternelles (CAF)	50	501,07	7 €
- le conservatoire (Subvention départementale)	130	000,00	9€
- les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH)	64	846,16	5€
- la Voirie (Subvention départementale)	59	787,00)€
- le CISPD (FIPD)	54	143,49	€
- le Centre Aquatique	12	513,50)€

• Les autres produits d'exploitation.

31 254,39 €

- Loyers divers (loyers économiques) 31 253,02 €

- arrondis 1,37 €

2) Les recettes financières	<u>Néant</u>
3) Les produits exceptionnels	<u>89 945,91 €</u>
Ils correspondent notamment à :	
- des remboursements de sinistres par les assurances	37 017,12 €
- des cessions d'immobilisations	9 000,00 €
4) Les écritures d'ordre (cf. point 4 page 14)	<u>39 126,35 €</u>
C - Résultats Antérieurs	+ 2 224 853,71 €
Ils correspondent au résultat de fonctionnement reporté de 2020.	
D - <u>Résultat Global (= A+B+C)</u>	+ 3 175 091,92 €
Il correspond au résultat global de la section de fonctionnement, aprè antérieurs de 2020.	ès prise en compte des résultats

III - RÉSULTAT DE L'INVESTISSEMENT 2021

A - <u>Dépenses d'Investissement</u><u>- 7 427 458,59 €</u>

Les dépenses d'investissement enregistrent à la fois le remboursement en capital de la dette, diverses dépenses financières, les acquisitions nouvelles, et les travaux de voirie pour le compte des communes.

Elles correspondent au remboursement de la dette en capital des emprunts existants au 1^{er} janvier 2021 et éventuellement de ceux encaissés en 2021 lorsque l'échéance n'est pas annuelle (mensuelle, trimestrielle ou semestrielle).

1. les subventions d'équipements versées (hors opérations)

106 814,73 €

Il s'agit de fonds de concours dont les principaux concernent :

- la participation à l'acquisition du bateau Le Sablésien II 52 500,00 €

la participation versée à une commune pour l'accompagnement
à la viabilisation de terrain pour des logements sociaux
24 000,00 €

- les investissements communs avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe 22 074,60 €

2. Les autres dépenses d'équipement

4 809 811,60 €

• <u>Dépenses (hors opérations)</u> 424 368,42 €

- acquisitions d'un immeuble Zone de la Martinière 258 841,92 €

- frais d'études (notamment le PLUiH) et frais d'insertion 80 712,75 €

- acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules, ... 84 813,75 €

Travaux (hors opérations)

95 933,30 €

qui correspondent principalement aux travaux pour :

- les zones d'activités	9 258,16 €
- Ateliers communautaires (Chenil)	16 756,76 €
- le Centre Aquatique	35 116,10 €
- les sentiers de randonnées	29 433,96 €

Opérations

3 800 696,68 €

Il s'agit de dépenses pour :

- le Pôle Culturel (2 phases) 3 309 420,36 €

Extérieurs et voiries Saint Denis 266 774,10 €

Pôle Culturel Saint Denis 3 042 646,26 €

- le nouveau garage Mutualisé au Boulay 10 955,23 €

- l'équipement dédié à d'attractivité 56 637,30 €

423 683,79 € - les autres opérations

Les dépenses réalisées pour le compte de tiers

488 813,20 €

Il s'agit de dépenses réalisées pour le compte de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière) au Pôle Culturel Saint Denis. Elles sont refacturées au centime près à la commune.

3) Autres dépenses d'investissement.....590 337,01 €

- Avance financière 500 000,00 € (au budget annexe de la Gestion des Déchets Ménagers)

- Taxe d'Aménagement 2021

90 337,01 €

(75% de la taxe perçue par la Communauté est reversée aux communes)

<u>4) Les écritures d'ordres</u> (cf. point 4 page 12).....<u>1 2</u>02 593,08 €

<u>1 952 881,21 €</u>

Recettes d'Investissement	+ <u>6 613 413,00</u>
Les recettes d'investissement enregistrent à la fois les nouveaux en	mprunts, diverses recettes financi
des subventions et participations, ainsi que le FCTVA.	
1) <u>Dotations et affectations encaissées</u>	<u>1 039 905,63 €</u>
Elles correspondent au FCTVA pour 812 227,16 € (contre 510 40	9,50 € en 2020)
et à la Taxe d'Aménagement pour 227 678,47 €.	
2) <u>Les subventions reçues</u>	<u>631 812,96 €</u>
dont principalement pour :	
- le fonds de concours pour le Garage (Commune de Sablé)	276 113,67 €
- le Pôle Culturel Saint Denis (Conseil Départemental)	250 000,00 €
10 DETD manuals DI IVII (État)	44 559,00 €
- la DETR pour le PLUiH (État)	44 339,00 €
- la DETR pour le PLUIH (Etat) - les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s	27 903,44 €
- les investissements communs (Commune de Sablé)	27 903,44 € <u>sur-Sarthe</u> 488 813,20 €
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s	27 903,44 € <u>sur-Sarthe</u> 488 813,20 €
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou	27 903,44 € <u>sur-Sarthe</u> 488 813,20 € ur le compte de la Ville de Sablé
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) <u>La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s</u> Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière).	27 903,44 € <u>sur-Sarthe</u> 488 813,20 € ur le compte de la Ville de Sablé
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) <u>La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s</u> Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière). 3) <u>Les recettes sur emprunts</u>	27 903,44 € <u>sur-Sarthe</u> 488 813,20 € ur le compte de la Ville de Sablé
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière). 3) Les recettes sur emprunts Ils comprennent:	27 903,44 € Sur-Sarthe488 813,20 € ar le compte de la Ville de Sablé
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière). 3) Les recettes sur emprunts Ils comprennent: • les emprunts nouveaux	27 903,44 € Sur-Sarthe488 813,20 € ar le compte de la Ville de Sablé
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-s Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière). 3) Les recettes sur emprunts Ils comprennent: • les emprunts nouveaux	27 903,44 € Sur-Sarthe488 813,20 € ar le compte de la Ville de Sablé 2 000 000,00 € 2 000 000,00 € Néant
- les investissements communs (Commune de Sablé) 3) La délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sablé-: Il s'agit de la refacturation au centime des dépenses réalisées pou Sarthe, pour l'extension du Centre culturel (Atelier à l'arrière). 3) Les recettes sur emprunts	27 903,44 € Sur-Sarthe488 813,20 € In le compte de la Ville de Sablé 2 000 000,00 € Néant S00 000,00 €

5) <u>Les écritures d'ordre</u> (cf. notamment points 4 et 5 en page 8)

C - <u>Restes à Réaliser</u> <u>- 534 426,61 €</u>

1. Dépenses d'investissement- 1 886 147,12 €

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021.

2. Recettes d'investissement.....+ 1 351 720,51 €

Les restes à réaliser correspondent à des recettes considérées comme certaines mais non encaissées au 31 décembre 2021.

D - <u>Les résultats antérieurs</u> <u>+ 248 435,91 €</u>

Il s'agit du résultat global 2020 de la section d'investissement qui se décompose en affectation du résultat (compte 1068) pour + 41 630,99 € et en résultat reporté pour la somme de + 206 804,92 €.

Cette somme de 248 435,91 € correspond en fait au solde des restes à réaliser <u>nets</u> du 31 décembre précédent (cf. Compte Administratif 2020). Ce solde a déjà été pris en compte dans le résultat final 2020 alors que les restes à réaliser ont été mandatés réellement dans l'exercice 2021. Ces mandats sont donc couverts par les résultats antérieurs de 2020 repris sur 2021.

E - <u>Résultat global d'investissement (A+B+C+D)</u>.....<u>- 1 100 036,29 €</u>

Il correspond au résultat global de la section, après prise en compte des restes à réaliser et des résultats antérieurs.

IV - RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

La section de fonctionnement comprend les charges et les recettes qui se rapportent à l'exercice 2021 et qui ne seront payées, ou encaissées, que sur l'exercice 2021.

L'instruction M14 (norme comptable en vigueur depuis 1997) impose de rattacher les charges, et les produits, dont le service est fait au 31 décembre de l'année, même si le paiement n'intervient que plusieurs mois après la clôture de l'exercice.

L'édition M14 (document II A2 – Présentation générale) donne le détail des charges (1 358 293,94 € contre 1 422 078,21 € en 2020) et celui des produits (687 321,33 € contre 473 090,75 € en 2020) qui ont été rattachés à l'exercice 2021.

Il est précisé que le résultat global de fonctionnement <u>tient compte</u> de ces dépenses et recettes. Les « **réalisations** » en fonctionnement sont donc égales à : **Réalisé hors rattachement** + **Rattachements**.

V - RESTES A RÉALISER RECETTES ET DÉPENSES

L'édition M14 (document II A3 – Présentation générale) indique le détail des dépenses qui sont inscrites en restes à réaliser (1 886 147,12 € contre 1 533 941,85 € en 2020). Il s'agit des dépenses engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été réalisées ou payées (par exemple : Commande d'un rouleau vibrant Tandem le 14 décembre N et dont la livraison est prévue en février N+1).

Le détail des restes à réaliser en recettes (1 351 720,51 € contre 1 285 505,94 € en 2020) y figure aussi. Il s'agit des recettes engagées (juridiquement) mais qui n'ont pas encore été encaissées (et par exemple : subvention restant à recevoir, refacturation des investissements communs de la Ville à la Communauté de Communes).

Il est précisé que le résultat **global** d'investissement tient compte de ces dépenses et recettes, quand bien même ces dépenses et recettes <u>ne figurent pas</u> dans les réalisations de l'exercice 2021.